



ÉCOLE | **NOTRE DAME**
Élémentaire & Maternelle | **DE TOUTES JOIES**

PROCOLE SANITAIRE
1 SEPTEMBRE 2022

Nantes, le 1^{er} septembre 2022

Madame, Monsieur,

Depuis quelques semaines, le virus circule activement dans les écoles. Aujourd'hui nous avons la chance de reprendre l'école sur un rythme normal, ce qui fait le bonheur de nos enfants et des enseignants.

Je tiens à vous remercier pour l'année écoulée, la patience et l'énergie de chacun a été mise à rude épreuve mais nous avons su rester solidaires et à l'écoute les uns des autres, dans les moments les plus difficiles. Bravo à tous pour cet état d'esprit.

Vous trouverez ci-après, le protocole mis en place à cette rentrée 22.

L'équipe et moi-même restons à votre disposition si vous avez des questions.
Bon courage à tous.

Mme Leclinche
Cheffe d'établissement

Mesures sanitaires

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (*38 °C ou plus*) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. (*Symptômes les plus fréquents : fièvre/toux sèche/fatigue ; Symptômes moins fréquents : courbatures/ maux de gorge/ diarrhée/ conjonctivite/ maux de tête/ perte de l'odorat ou du goût/ éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils ; Symptômes graves : difficultés à respirer ou essoufflement/ sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine/ perte d'élocution ou de motricité*).

Les personnels appliquent les même règles.

En bref :

Chaque parent doit :

- ❖ S'assurer que son enfant n'a pas de fièvre, ou n'est pas porteur de symptômes
- ❖ Informer Mme Leclinche de cas positifs dans la famille
- ❖ Enseigner à son enfant les gestes barrières
- ❖ Fournir à son enfant masques, mouchoirs jetables selon le niveau de protocole appliqué
- ❖ Respecter le protocole de l'établissement
- ❖ Respecter les gestes barrière devant et dans l'établissement



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



Moyens de protection

- Le masque est interdit en maternelle et obligatoire en élémentaire selon les directives qui seront données dans l'année.
- Les masques sont fournis par la famille.
- Le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Continuité pédagogique :

Si une classe devait fermer, la continuité pédagogique serait mise en place de la manière suivante :

Si une classe ferme et que l'enseignant n'est pas en arrêt maladie, il s'engage à :

- Transmettre le travail aux enfants, sous format papier ou numérique,
- Prendre contact avec les familles une fois par semaine,
- Faire un retour sur le travail de l'enfant.

Entrée et sortie

Les modalités d'accueil pourront évoluer selon le niveau de protocole.

A ce jour :

Les parents d'enfant en PS et MS (jusqu'à la Toussaint) peuvent accompagner leur enfant dans le hall (un seul adulte).

Les parents d'enfant du CP au CM2 n'entrent pas dans l'établissement.

→ L'ENTREE DES ELEVES

A 8h35 :

**Pour les enfants de maternelle, elle se fera Boulevard Auguste Pageot
Pour les enfants d'élémentaire, elle se fera Boulevard Albert Thomas**

A 13h35

Pour tous les enfants, elle se fera Boulevard Albert Thomas

→ LA SORTIE DES ELEVES

A 16h40 :

Pour les enfants de maternelle, elle se fera Boulevard Auguste Pageot

A 16h45

Pour les enfants d'élémentaire, elle se fera Boulevard Albert Thomas

Le port du masque pour les parents dans l'école et à l'extérieur de l'école dépendra du niveau de protocole.

Restauration

La restauration respecte les mesures sanitaires.

Une désinfection des tables, des sols, des points contacts est faite selon les modalités du protocole évoqué en amont.

La place des enfants lors du service dépendra du niveau du protocole à appliquer.

Accueil périscolaire/ Etude/ Activités extra-scolaires

L'accueil périscolaire et l'étude fonctionneront quel que soit le niveau de protocole.

Les activités extra- scolaire appliqueront le protocole annoncé par les différents ministères.

Le chef d'établissement se réserve le droit de fermer les activités si la situation sanitaire devient trop complexe.

Que faire si mon enfant est positif ?

Les règles applicables aux cas confirmés en milieu scolaire sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Elles sont présentées ci-après.

Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur ou le responsable d'établissement des situations de cas confirmé.

L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires. Elles sont présentées ci-après.

S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des élèves de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, **l'isolement est de 7 jours**. Il peut prendre **fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h**. Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, un test antigénique par prélèvement nasal peut être réalisé pour les élèves de moins de 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier.

La période d'isolement débute :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).

Que se passe-t-il pour les cas contacts ?

Les règles de contact-tracing applicables à l'école ou à l'établissement scolaire sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Elles sont présentées ci-après.

Suite à la survenue d'un cas confirmé, le directeur d'école ou le chef d'établissement prévient l'ensemble des élèves et leur famille ainsi que les personnels de la classe concernée par **Ecoledirecte** sans préciser l'identité de l'élève ou du personnel concerné.

Cette information mentionne le nom de l'école ou de l'établissement et vaut attestation pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie. Une preuve de la scolarisation de l'élève dans l'établissement concerné (livret scolaire, certificat de scolarité...) devra être présentée.

Les personnes en contact avec la personne testée positive à la Covid-19 sont invitées à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) deux jours après avoir été prévenues.

Ces règles sont les mêmes pour tous quel que soit l'âge ou le statut vaccinal.

* [En cas de contact avec une personne malade du Covid-19 | ameli.fr | Assuré](#)

Pour finir

Cette rentrée fut appréciée de tous. Nous espérons que la situation devienne pérenne mais des cas positifs sont déjà présents chez les enfants. Alors restez vigilant et respectez les gestes barrières.

Prenez soin de vous tous.

Anne-Laure LECLINCHE
Cheffe d'établissement